



Ordonnance Constatant La non Conciliation

Par **OGBM**, le **02/08/2019** à **17:29**

Bonjour.

Je viens de retirer ce matin au Tribunal l'ordonnance constatant la non conciliation.

En consequence, le juge decide ce qui suit :

- Autorisons monsieur X que je suis a poursuivre ma demande en divorce. (En quoi faisant?)
- Renvoyons les epoux a l'audience du 15 aout 2019. (A ce stade qu'est ce qui sera debattu a cette audience?)
- Reservons les depends. (Qu'est ce que cela veut dire?)

Merci d'avance pour votre feedback.